CONDITIONS POUR LE TITRE DE VAINQUEUR DU CSSP

Valable dès le 01 mai 2025

Le titre de candidat de champion de Club (CSA) est décerné deux fois par an. Habituellement une fois au clubschau du CSSP et une fois lors d'une exposition CAC lors des expositions canines internationales (IHA) organisées par la SCS. Les informations concernant l'exposition internationale CAC à laquelle candidature de champion du CSSP sera attribuée seront publiées sur le site internet du CSSP www.schnauzer-pinscherclub.ch.

Comme condition préalable à l'attribution de la candidature de champion du club, les éléments suivants doivent être respectés à la date de soumission :

a) Être membre du club suisse pour le schnauzer et le pinscher (CSSP)
b) La cotisation de l'année en cours doit être payée

Chaque chien a reçu le Ex1 J-CAC, V-CAC et CAC lors des expositions correspondantes. Le chien évalué reçoit automatiquement la carte de candidature au titre de champion du club.

Vainqueur du club

Pour devenir vainqueur du club il faut avoir obtenu au total 3 CSA.
Les CSA des classes intermédiaire, ouverte et champion sont pris en compte. Chaque chien ne peut devenir vainqueur du club qu'une seule fois.
Ce titre de vainqueur ne donne pas droit au concurrent à concourir dans la classe champion.
Les cartes originales doivent être envoyées au bureau approprié (membre du conseil d'administration pour les expositions et le jugement).

Vainqueur de club en classe jeune

Pour devenir vainqueur de club en classe jeune, vous avez besoin d'un total de 3 CSA.
2 CSA de la classe junior et 1 CSA de la classe intermédiaire.
Le CSA réclamé pour le vainqueur de club en classe jeune ne peut plus être utilisé pour le vainqueur du club.
Ce titre de vainqueur ne donne pas droit au concurrent à concourir dans la classe champion.
Les cartes originales accompagnées d'une copie des rapports des juges concernés doivent être envoyées au bureau approprié (membre du comité d'exposition et de jugement).

Vainqueur de club en classe vétéran

Pour devenir un vainqueur de club en classe vétéran, vous avez besoin de 3 CSA de la classe vétéran.
Les CSA de la classe vétéran décernés à partir de l'exposition anniversaire du club à la mémoire d'Irène Hebeisen le 30 avril 2022 seront comptés, à condition que le chien soit toujours en vie le jour de la demande.
Ce titre de vainqueur ne donne pas droit au concurrent à concourir dans la classe champion.
Les cartes originales accompagnées d'une copie des rapports des juges concernés doivent être envoyées au bureau approprié (membre du comité d'exposition et de jugement).